

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SIS AU 548, ROUTE 202 À PIKE RIVER, LE LUNDI 9 JANVIER À 19 HEURES 30.

Citoyen(s) présent(s) 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présences : Monsieur Justin Raymond    Monsieur Stéphan Duquette  
Madame Patricia Rachofsky    Monsieur Jean Asnong  
Madame Hélène Campbell    Monsieur David Gasser

Sous la présidence du Maire Martin Bellefroid. Madame Lucie Riendeau, directrice générale, assistait également à la séance.

Ayant constaté le quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance ordinaire à 19 h 33 heures.

Les élus suivants ont déposé la déclaration des intérêts pécuniaires : Martin Bellefroid, Patricia Rachofsky, Hélène Campbell et Jean Asnong.

**2023-01-001 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée avec le varia ouvert.

**Ouverture de la séance**

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Période de questions**

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022.

2.4 Correspondance.

**Administration et finances**

3.1 Adoption du règlement numéro 2023-01 modifiant le règlement numéro 2022-02 concernant la rémunération des élus municipaux.

3.2 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2023-02 relatif au taux de taxation pour l'année 2023.

3.3 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles.

3.4 Engagement de Monsieur Jacques Rousseau, préventionniste pour le service incendie.

3.5 Demande d'aide financière pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier.

3.6 Demande de participation de la Coopérative de soutien à domicile du Pays des vergers.

3.7 Ajustement salarial des employés municipaux.

3.8 Renouvellement du contrat de travail de Madame Pascale Massé.

**Engagement de crédits (dépenses)**

5.1 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et les paiements directs.

## **Inspection et urbanisme**

6.1 Rapport d'inspection du mois de décembre 2022.

## **Voirie et hygiène**

## **Loisirs, culture et vie communautaire**

Varia

Période de questions

Levée de la séance

## **Adopté**

### **Période de questions**

Aucune question

### **2022-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.**

Il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 tel que rédigé.

## **Adopté**

### **2023-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023, tel que rédigé.

## **Adopté**

### **Correspondance.**

La directrice générale fait un résumé de la correspondance.

### **2023-01-004 Adoption du règlement numéro 2023-01 modifiant le règlement numéro 2022-02 concernant la rémunération des élus municipaux.**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE PIKE RIVER

RÈGLEMENT 2023-01  
ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2023

**ATTENDU** QU'en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001)*, la municipalité fixe, par règlement, une rémunération et une allocation de dépenses au maire et aux conseillers ;

**ATTENDU** QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil du 5 décembre 2023, ainsi que le projet de règlement.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 2023-01 des règlements de la Municipalité de Pike River soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est intitulé « Règlement numéro 2023-01 établissant la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2023».

#### ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, toute rémunération est fixée par règlement.

La rémunération annuelle du maire sera de neuf mille neuf cent soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-huit sous (9 978.78\$)

La rémunération annuelle d'un conseiller sera de trois mille trois cent vingt-six dollars et trente-et-un sous (3 326.31\$).

En cas d'absence du maire pour une période de trente (30) jours et plus, le maire suppléant reçoit la rémunération du maire au prorata de la durée de remplacement.

#### ARTICLE 3 ALLOCATION DE DÉPENSES

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, en plus de toute rémunération fixée au présent règlement, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de sa rémunération est accordée à chaque membre du conseil jusqu'à concurrence du montant maximal prévu par la loi. L'allocation de dépenses visée au premier alinéa est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que le membre du conseil ne se fait pas rembourser.

L'allocation annuelle de dépenses du maire sera de quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars et trente-neuf sous (4 989.39\$)

L'allocation annuelle de dépenses d'un conseiller sera mille six cent soixante-trois dollars et seize sous (1 663.16\$).

En cas d'absence du maire pour une période de trente (30) jours et plus, le maire suppléant reçoit l'allocation de dépenses du maire au prorata de la durée de remplacement.

#### ARTICLE 4 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Lorsque le maire est remplacé par le maire suppléant, pour une période consécutive de trente (30) jours ou plus, le maire suppléant a droit, à compter de la trente et unième (31<sup>e</sup>) journée, à une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive une rémunération égale à celle du maire pendant la période de remplacement.

#### ARTICLE 5 VERSEMENT PÉRIODIQUE

La rémunération et l'allocation de dépenses prévues au présent règlement sont versées par la Ville en douze (12) versements égaux et consécutifs à la fin de chaque mois.

#### ARTICLE 6 ABROGATION

Le présent règlement abroge le Règlement 2022-02 fixant le traitement des membres du conseil de la municipalité et ses amendements.

#### ARTICLE 7 INDEXATION

À compter de l'exercice financier 2023 et pour chaque exercice financier subséquent, la rémunération des membres du conseil fixée au présent règlement sera indexée au montant le plus élevé entre un minimum de 3% ou de l'indice du coût de la vie calculé à partir du mois de novembre de l'année antérieure au mois de novembre de l'année en cours.

ARTICLE 8 PRISE D'EFFET

Le présent règlement est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions législatives en vigueur.

---

Martin Bellefroid  
Maire

---

Lucie Riendeau  
Directrice générale

**Adopté**

**2023-01-005 Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 2023-02 relatif au taux de taxation pour l'année 2023.**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean Asnong ainsi que le dépôt du projet de règlement numéro 2023-02, qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal le règlement numéro 2023-02 relatif au taux de taxation pour l'année 2023.

**Adopté**

**2023-01-006 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles.**

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Justin Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer toutes dépenses incompressibles prévues à l'article 960.1 C.M.

**Adopté**

**2023-01-007 Engagement de Monsieur Jacques Rousseau, préventionniste pour le service incendie.**

Il est proposé par Madame Patricia Rachofsky, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Monsieur Jacques Rousseau, technicien certifié en prévention incendie, afin de se conformer au schéma de couverture de risques de la MRC Brome-Missisquoi. Le tarif payable sera de 50.00\$ l'heure.

**Adopté**

**2023-01-008 Demande d'aide financière pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier.**

Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales.

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 84 392.00\$ en 2022;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur David Gasser et résolu à l'unanimité des conseillers présents et adopté que la municipalité de Pike River informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes

locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Volet Entretien des routes locales.

**Adopté**

**2023-01-009 Demande de participation de la Coopérative de soutien à domicile du Pays des vergers.**

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Stéphan Duquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un montant de 200.00\$ à la Coopérative de soutien à domicile du Pays des vergers.

**Adopté**

**2023-01-010 Ajustement salarial des employés municipaux.**

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Jean Asnong et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajuster le salaire des employés municipaux de 6.5% pour l'année 2023.

**Adopté**

**2023-01-011 Renouvellement du contrat de travail de Madame Pascale Massé.**

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une rencontre des membres du conseil aura lieu pour discuter du renouvellement du contrat de travail de Madame Pascale Massé.

**Adopté**

**2022-01-012 Résolution pour autoriser les comptes à payer, les comptes payés et paiements directs**

Il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Patricia Rachofsky et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la liste de comptes ci-dessus décrite.

**Payable par chèque**

**Factures de 2022**

<b>5359</b>	Bruno Lavoie	Émondage du pommier	115.00
<b>5360</b>	L'entrepôt mobilier de bureau	Crédence à tiroir	1 034.78
<b>5361</b>	Excavation Bedford inc.	Nivellement Morgan	1 100.31
<b>5362</b>	Gestim	Inspection - Permis et certificats	1 937.33
<b>5363</b>	Imprimerie CIC	Calendrier annuel 2023	1 395.80
<b>5364</b>	Librairie Moderne	Factures 92146+00400+07018	1 660.01
<b>5365</b>	MRC Brome-Missisquoi	Facturation cours d'eau Rocheleau	22 440.08
	MRC Brome-Missisquoi	Facturation cours d'eau Galipeau BR-1	32 490.20
<b>5366</b>	Municipalité de Saint-Armand	Quote-part 2022	69 816.73
	Municipalité de Saint-Armand	Rapport septembre à novembre	631.60
	Municipalité de Saint-Armand	Ajustements annuels	555.47
	Municipalité de Saint-Armand	Visites résidentielles - admin. préventionniste	715.97
<b>5367</b>	Municipalité Stanbridge Station	Rang St-Henri	781.49
<b>5368</b>	Nopac	Collecte compost / décembre	3 779.35
	Nopac	Collecte ordures / décembre	1 754.33
	Nopac	Collecte recyclage / décembre	3 650.17

5369	Enviro-Connexions	Centre de tri - recyclage / novembre	267.78
5370	Sencom	Nouveau PC	1 834.41
5371	PG Solution	Configuration du nouveau PC	214.14
5372	Ville de Bedford	Collecte du verre	27.03
5373	Motosport GL	Entretien de la souffleuse	116.94
5374	R.I.G.M.R.B.M.	Traitement compost et enfouissement	841.75

**solde des comptes 2022** 147 160.67

**Payable par chèque**

**Facture de 2023**

5376	Excavation Bedford inc.	Entretien hivernal - janvier	41 391.00
------	-------------------------	------------------------------	-----------

**solde des comptes 2023** 41 391.00

**Total des chèques** 188 551.67

**Payable en ligne**

**Facture de 2022**

385	Bell Mobilité	iPad du maire / décembre	52.90
386	Visa (Admin.)	Pizzeria/budget	85.69
	Visa (Admin.)	Druide informatique (Antidote)	68.93
	Visa (Admin.)	Postes Canada / envoi vœux de Noël	52.97
	Visa (Admin.)	Diner de Noël des employés	106.21
387	Visa (DG)	Appli web / site Internet	58.12
388	Visa (Voirie)	Essence	130.04
	Visa (Voirie)	Korvette (verre et nappes)	8.32
	Visa (Voirie)	Postes Canada / envoi calendrier 2023	99.28
	Visa (Voirie)	Diner de Noël des employés	24.25
389	Hydro-Québec	Éclairage des rues	342.01
390	BMR L'Homme	Quincaillerie	133.67
391	D.A.S. Provinciales	Impôt, RRQ, FSS, RAP et CNESST / décembre	3 543.93
392	Pétroles Dupont	Huile à chauffage	1 210.17
393	D.A.S. Fédérales	Impôt, RPC et Ass. Emploi / décembre	983.12
394	CARRA	Régime de retraite des élus / décembre	478.63

**Total des paiements en ligne** 7 378.24

**Payable en ligne**

**Facture de 2023**

399	IHR Télécom	Service Internet et téléphonie / janvier	150.44
395	Bell Mobilité	tablette maire	51.75
396	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective/janvier	995.86
398	Visa	Abonnement Zoom et timbres	239.68

**Total des paiements en ligne** 1 437.73

**Paiement fait**

**Facturé en 2022**

5344	Imprimerie CIC	Calendrier annuel 2023 / chèque annulé : changement de quantité	-
	Salaires des élus	Décembre	3 242.71
	Salaires des employés	Décembre	9 410.84

**Total des paiements faits** 15 529.01

**Paiement fait  
Facturée en 2023**

5375	Gilles Ménard	Remboursement de taxes, trop payé	112.71
<b>Total des comptes</b>			<b>211 458.92</b>

**Adopté**

**Madame Hélène Campbell quitte son siège à 20 h 23 heures pour le reprendre à 20 h 25 heures.**

**Rapport d'inspection du mois de décembre 2022**

Le rapport d'inspection du mois de décembre 2022 a été déposé.

**2023-01-013 Demande de correction du compte-rendu du 6 décembre 2022 au Ministère des Transports.**

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2022 avec les représentants du ministère des Transports;

Considérant que le compte-rendu ne mentionne pas que les représentants municipaux ont exprimé leur désaccord avec le tracé du chemin, sa largeur et le positionnement des fossés;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean Asnong, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande soit faite au ministère des Transports de bien vouloir corriger le compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2022 et de nous faire parvenir une copie.

**Adopté**

**2023-01-014 Nomination d'un représentant au conseil des maires.**

Considérant que la Municipalité de Pike River est représentée par Monsieur Martin Bellefroid, maire au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de Monsieur Martin Bellefroid,

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit nommé représentant de la Municipalité de Pike River en remplacement de Monsieur Martin Bellefroid au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire. Advenant la non-disponibilité de Monsieur Martin Bellefroid, Monsieur Jean Asnong, sera le 2e remplaçant et par la suite ce sera Monsieur David Gasser.

**Adopté**

**2023-01-015 Acceptation de l'offre de services de P.G. solutions pour Aurora service de paie RH.**

Considérant la réception d'une offre de services de P.G. Solutions concernant la modification du service de paie par Aurora service de paie RH;

Considérant que cette migration est nécessaire afin de bénéficier du support de P.G. pour ce service;

Considérant que le coût pour l'implantation et la formation s'élève à la somme de 3 750.00\$;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Justin Raymond, appuyé par Madame Hélène Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente offre de services.

**Adopté**

**2023-01-016 Levée de la séance**

Il est proposé par Madame Hélène Campbell, appuyé par Monsieur Justin Raymond résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance 21 :05 heures.

**Adopté**

---

Martin Bellefroid, maire

---

Lucie Riendeau, d.g,

**Certificat de disponibilité de crédits**

---

Je, Lucie Riendeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance 9 janvier 2023.

---

Lucie Riendeau, Directrice générale

Je, Martin Bellefroid, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Martin Bellefroid Maire